

Engagement

Dispositif d'aide au financement du permis de conduire à des Colmariens, de plus de 23 ans, en quête d'emploi

Présentation
<p>Destiné aux Colmariens, de plus de 23 ans, en quête d'un emploi, n'ayant jamais fait l'objet d'un retrait de permis de conduire et dont le foyer fiscal n'est pas imposable à l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP).</p>
Service responsable
<p>Service Economie, Emploi et enseignement supérieur 1 place de la Mairie – 68000 Colmar – ancien bâtiment – 2^e étage Téléphone : 03 69 99 55 75 Courriel : david.detoux@colmar.fr</p> <p>Il est préférable de prendre contact, par téléphone, pour le dépôt du dossier sur rendez-vous.</p>
Procédure
<p>Les candidats éligibles au dispositif et détenteurs du code de la route depuis moins de 3 mois remplissent un dossier individuel de candidature accompagné des pièces justificatives énoncées dans le dossier.</p> <p>Une présélection des candidats est effectuée par une commission technique présidée par le 1^{er} Adjoint au Maire, et composée d'élus, de représentants de la prévention routière, des services fiscaux, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations, de Pôle Emploi, des auto-écoles et des services de ressort de la Ville.</p> <p>La liste des candidats définitivement retenus est proposée au Conseil Municipal pour délibération.</p> <p>Le candidat devra être inscrit dans une auto-école colmarienne partenaire du dispositif (la liste des auto-écoles partenaires sera fournie). Il devra y suivre sa formation en vue de passer le permis de conduire B. Sous sa responsabilité exclusive, le bénéficiaire s'engage à suivre régulièrement les cours de conduite. Le candidat devra pouvoir présenter une attestation de réussite au code de la route et un avis de situation de Pôle Emploi datant de moins de 7 jours au moment du dépôt du dossier.</p> <p>La Ville versera directement à l'auto-école le montant de la bourse accordée au bénéficiaire, soit 325 €. Cette aide ne sera attribuée qu'une seule fois.</p> <p>Une charte des engagements sera signée entre la Ville et le bénéficiaire et sera remise à ce dernier lorsque la candidature sera déclarée éligible.</p>
Liste des auto-écoles colmariennes partenaires
<p style="text-align: center;">CECA - 34 rue Fleischhauer, EGLO - 54 rue du Nord, EGLO ENERGIE - 78 route d'Ingersheim, FORMULE 3000 - 4 route de Bâle, FRANKLIN - 24 rue Saint Guidon, LA BASTILLE - 6 rue de la Grenouillère, LAMM - 8 avenue de la Liberté, LARGER CHAMPION - 25 avenue de la République, REMY - 13 place Saint Joseph, SAILLEY ET FILS - 12 rue de Zimmerbach, VAUBAN - 34 avenue Jean de Lattre de Tassigny.</p>

Pièces justificatives
<ul style="list-style-type: none">- Avis de non-imposition sur les revenus des deux années qui précèdent la date de la demande- Carte nationale d'identité ou passeport français- Quittance de loyer ou facture d'électricité récente- Carte d'inscription à Pôle Emploi et avis de situation Pôle Emploi datant de moins de 7 jours- Attestation de réussite à l'examen du code de la route, datant de moins de 3 mois au moment du dépôt de dossier- Devis de l'auto-école- Charte d'engagements signée- Une photo d'identité récente
Date de mise en œuvre
A compter du 16/04/2014